

DÉPARTEMENT HAUTE-VIENNE

COMMUNE BESSINES-SUR-GARTEMPE

REGISTRE DE CONCERTATION PRÉALABLE

POUR :

- Élaboration du schéma de cohérence territoriale
- Révision du schéma de cohérence territoriale
- Élaboration du plan local d'urbanisme
- Révision du plan local d'urbanisme
- Création d'une zone d'aménagement concerté
- Projet et opération d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat
- Projet de renouvellement urbain

Autre

Définition de zones d'accélération
pour les énergies renouvelables

(Art. L. 300-2 et R. 300-1 à R. 300-3 du Code de l'Urbanisme)

Modèle 542131 - 02/18



87500 Saint-Yrieix

OBJET DE LA CONSULTATION :

Définition de zones d'accélération pour les énergies renouvelables

CONCERTATION FAISANT SUITE À LA DÉLIBÉRATION NUMÉRO : _____

du _____

en date du _____

DURÉE DE LA PRÉSENTE CONCERTATION :

du 20/11/2023 au 2/12/2023

Je soussigné(e) Andréa BROUILLE, Maire, responsable de la concertation,

à Bessines s/G le : 20/11/2023

Signature :

